



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

Nombre de Membres

- Afférents 19  
- En Exercice : 19  
- Présents 13  
- Ayant pris part : 16

L'an deux mille vingt-trois et mercredi cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

30/03/2023

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

30/03/2023

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean MARTINEZ ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Pierre LESCURE.

Absentes excusées : Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE.

M. Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération 2023-27 : - Fiscalité - Vote du taux 2023 des taxes locales -**

Pour 2023, Madame Marie-Claude ROLLAND, Adjointe au maire chargée des finances, propose à l'Assemblée d'augmenter le taux de la taxe foncière bâti, et de la taxe foncière non bâti.

Plusieurs propositions sont mises à l'étude, le conseil municipal convient d'augmenter les taxes locales comme ci-dessous :

| Taxes                  | Taux 2022 | Taux 2023 |
|------------------------|-----------|-----------|
| Taxe Foncière Bâti     | 47,13     | 48,54     |
| Taxe Foncière Non Bâti | 83,75     | 86,26     |
| Taxe d'habitation      | 7,18      | 7,40      |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 Abstention, 6 voix CONTRE, 9 voix POUR), décide d'adopter les taux ainsi proposés, pour l'année 2023.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le secrétaire  
Jean-François COMBELLES

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU